

depuis dimanche dernier, il en est un qui ne pourra manquer d'attirer sur son auteur, Grégoire Calavani, de l'Épée, toutes les sévérités du tribunal correctionnel de Lille.

Calavani se trouvait hier dans un cabaret ayant pu plus que de raison et cherchant non à plusieurs personnes. Le cabaretier voulut le mettre à la porte, mais Calavani résista et mena grand bruit dans l'estaminet. Un agent du voisinage, mais il ne fut guère plus heureux que le cabaretier. L'ivrogne l'injuria et lui livra un coup en règle. Il fut cependant maîtrisé et écroué au dépôt de sûreté.

Cette scène avait attiré un grand rassemblement dans la rue.

Notre correspondant de Croix nous écrit que, pendant une de ces dernières nuits, des malfaiteurs ont fracturé la porte d'une chapelle située sur le chemin vicinal de Croix à Lannoy et ont enlevé l'argent que contenait un coffre. C'est en se rendant dans les champs, le matin vers sept heures, qu'un jardinier remarqua que la porte de la chapelle était ouverte. Il alla prévenir le garde-champêtre.

Il y a un an, un vol analogue a été commis dans cette même chapelle.

La maison de M. Planchon, rentier à Croix, est située, au hameau de la Verte-Rue, au milieu d'un jardin entouré d'une haie épaisse au milieu de laquelle se trouve une porte qu'on laisse habituellement ouverte. Or, l'avant-dernière nuit, des rôdeurs inspectèrent cette porte et l'ayant ouverte facilement pénétrèrent dans l'enclos et se préparèrent à entrer dans la maison. En gens prudents et qui ont l'habitude de laisser au hasard la part la moins large dans leurs projets, ils s'étaient munis d'un ciseau à froid.

Ils s'en servirent pour faire sauter la serrure d'une porte de rez-de-chaussée. Une fois dans la maison, ces hardis coquins firent main basse sur tout ce qu'ils purent emporter et se retirèrent en bon ordre.

Le lendemain, quand M. Planchon se leva, il constata que tous ses vêtements, ceux de sa femme et plusieurs ustensiles de ménage, avaient été enlevés. Il se mit à chercher et fut surpris de constater que son portefeuille, sa montre et ses papiers étaient également disparus.

Un voleur a enlevé, la nuit dernière, dans une maison en construction, à Croix, un panier contenant des outils de maçon et appartenant à M. Desmains, du Crèchet. L'auteur du vol est inconnu.

C'est aujourd'hui la fête de Saint-Médard, le grand dispensateur des averses, selon la croyance populaire. Nous ne reproduisons pas tous les dictons en vers et en prose que la chronique a l'habitude de rappeler chaque année. Nous nous bornerons à souligner à nos lecteurs quelques-uns d'entre eux : beaucoup moins d'eau que l'année dernière.

Un cabaretier de la rue des Longues-Haies, M. Léopold B..., a été frappé d'un procès-verbal hier, pour avoir servi à boire à un homme ivre.

L'ivrogne, nommé M..., sera aussi l'objet de poursuites pour contravention à la loi du 23 janvier 1873, le tapage ayant occasionné un rassemblement.

On a découvert, hier à dix heures du soir, le cadavre d'une jeune fille, T..., dans une église, derrière la porte de la sacristie de ses parents, rue de Haze, à Tourcoing.

On ignore la cause de cette mort qui remontait à quelques heures.

Voici la liste des récompenses décernées par la société des Sauveurs du Nord.

Prix du Conseil général a été décerné aux personnes ci-après :

G. Constant, président, médaille d'or, a sauvé en 1879 un enfant sur le bord de la mer. — G. Gossin, membre à Dunkerque, médaille d'or, a exposé sa vie en 1879 en sauvant l'équipage du navire anglais *Violette*. Lefebvre, Charles, membre à Dunkerque, a sauvé deux personnes sur le point de se noyer dans l'océan. — Eugénie Lottin, a sauvé un enfant sur le point de se noyer.

Prix du Conseil municipal de Lille. Millescamp, membre à Lille, pour services rendus à l'humanité, médaille d'argent, grand module. — Prix Wiseux, M. Lichtenant, Victor, membre à Lille, plusieurs sauvetages accomplis en 1879.

Prix de la Société : Médaille d'or. — Dubar, Amédée, membre à Lille, nombreux services rendus à l'humanité. Brouillon, Alexandre, non sociétaire, sauvé à Orléans, une jeune fille d'un bonheur des Sauveteurs du Nord, et Douterge, Alphonse, trésorier de la Société pour dévouement constant aux œuvres de bienfaisance.

Médaille d'argent. — Roboulet, Pierre, membre du conseil, à Lille, a secouru un bachelier en danger de se noyer. Dumont, Alphonse, membre participant, à Lille, a sauvé deux personnes en arrêtant des chevaux emportés. Dupuis, Charles, membre à Lille, a exposé ses jours en se jetant, le 17 mars 1873, dans l'océan. L'eau pour sauver une femme qui y était tombée. Daine, Victor, membre à Valenciennes, deux sauvetages en 1879. Pionchard, Eugène, non sociétaire, a sauvé deux personnes d'un bonheur des Sauveteurs du Nord, et Douterge, Alphonse, trésorier de la Société pour dévouement constant aux œuvres de bienfaisance.

Médaille de bronze. — Millet, membre, commissaire de police à Armentières, s'est exposé aux morsures d'un chien enragé. — Hass, Jules, membre de Lille, s'est dévoué, en 1879, dans le sauvetage de deux ouvriers ensevelis sous un éboulement. — Pédvén, membre participant à Lille, s'est exposé en retirant un charretier tombé sous sa voiture. — Delapierre, membre à Lille, a exposé ses jours en retirant un enfant tombé sous les roues d'une voiture de tramways.

Épée d'honneur. — Verrière, membre à Armentières, divers sauvetages accomplis en 1879. — Verrière, Fidèle, membre à Lille, a couru des dangers en arrêtant des chevaux emportés. — Baudin, Emile, membre à Lille, pour son dévouement aux œuvres de bienfaisance. — M. Mancel, commissaire de la marine à Lille, pour sa conduite en tant que président d'une société, pour cet amendement prononcé un discours dans lequel il rappelle les actions de ses compatriotes et les services rendus jusqu'à ce jour par les sociétés de sauvetage du Nord de la France.

Le Petit Nord d'aujourd'hui constate qu'aucun représentant de la Préfecture n'assistait aux obsèques civiles de M. Beny-Delcourte.

Les journaux libre-penseurs racontent par le menu l'enterrement civil du citoyen Beny-Delcourte qui a eu lieu dimanche à quatre heures. Le Progrès du Nord signale la présence d'un « nombreux cortège d'amis ».

Le Petit Nord cite le chiffre de trois mille républicains libre-penseurs. Nous n'avons qu'une confiance des plus restreintes dans la sincérité des récits de ces journaux et nous croyons qu'il y avait au moins deux curieux pour un manifestant dans le cortège du soldate Beny.

Un ouvrier tailleur de Lille, Jacques Meyer, âgé de 38 ans, a quitté l'aiguille et le fer à presser pour s'établir contrebandier. Il a été pris, ces jours derniers, à Wattrelos et il a été condamné aujourd'hui par le Tribunal correctionnel à huit jours de prison et à 800 fr. d'amende.

Les expulsés dont les noms suivent ont été reconduits à la frontière belge : Delphin Lefebvre, 51 ans, à Isserand, Leers, Jean Vanhulst, 48 ans, journalier, Desteldonek, à Léopold Vandeviele, 23 ans, mécanicien, Cougrai. — Auguste Spilers, 47 ans, journalier, Ellezelles.

— On lit dans le Courrier d'Armentières : La gare d'Armentières a été, dans la nuit de dimanche à lundi, le théâtre d'un accident étonnant.

Vers quatre heures du matin, on a trouvé près des magasins situés à gauche de la gare, le nommé Dekeyser, employé aux écritures pour la grande vitesse, étendu par terre, la figure toute ensanglantée et les traits complètement défigurés. On l'a transporté aussitôt à l'hospice, où il a reçu les soins de M. le docteur Vincent.

La veille, ce jeune homme était allé passer sa journée à Dunkerque. Il devait être rentré dans la soirée de dimanche, mais, pour une cause ou pour un autre, il manqua le train et télégraphia à ses camarades de la gare qu'il ne serait à Armentières que le lendemain matin.

Quel événement changea-t-il ses résolutions ? On ne le sait, ce qui est certain, c'est que vers deux heures et demie du matin, Dekeyser était à Hazebrouck où il prenait l'express parti de Calais à 1 h. 37 pour Lille, et qui ne s'arrêta qu'à Hazebrouck. Le train passait à toute vitesse devant Armentières et le malheureux eut la funeste pensée de descendre, afin de ne pas être obligé de revenir de Lille.

Il tomba un peu au delà du quai. A peine avait-il touché terre qu'il fut roulé pendant une trentaine de mètres jusque auprès des magasins. Il y resta à demi-mort jusqu'à ce qu'on vint le relever une heure ou deux plus tard. Il avait le nez écorché, une blessure profonde au front, la peau du bas du visage complètement enlevée.

On a retrouvé des lambeaux de chair, aux quels adhèrent encore une partie de la moustache, ainsi que des talons de bottes qui s'étaient détachés.

La vitesse que lui avait fait acquérir la marche rapide du train était véritablement effrayante ; on ne conçoit pas comment l'infortuné ait pu se redresser au péril qu'il y avait à se relever et on ne peut que le féliciter de n'avoir pas été tué sur le coup.

Jusqu'à présent, ses jours ne sont pas précisément en danger, à moins que de nouvelles complications, produites par de graves lésions internes, ne se déclarent. Dekeyser restera probablement défiguré toute sa vie.

— ARMENTIÈRES. — On sait que des difficultés se sont élevées entre le maire d'Armentières et la commission des fêtes. La grande majorité du conseil, prenant parti pour la commission, avait donné sa démission la semaine dernière. Mais à la suite d'une entrevue qui vient d'avoir lieu entre M. Mahieu, les membres démissionnaires et M. Bouffé, secrétaire général de la préfecture, l'accord paraît s'être rétabli et on espère que les démissions ne seront pas maintenues.

— CARVIN. — La ville de Carvin organise, pour le 15 juin, un grand concours de manœuvres de pompes à incendie. Trente sociétés de musique et vingt de pompiers ont déjà répondu à l'invitation.

— ORCHIES. — Le juge de paix a rendu un jugement qui, pour les propriétaires de chiens de garde, contient un enseignement qu'il est utile de faire connaître.

Un garde particulier de M. D... avait tué d'un coup de fusil un chien qu'il avait trouvé rôdant dans un bois coulé à sa surveillance et qui, selon lui, se serait jeté sur le sien et l'aurait tué.

Le propriétaire de l'animal tué avait formé contre le garde une demande à fin de paiement de deux cents francs à titre de dommages-intérêts. Il prétendait que nul n'a le droit de se faire justice à soi-même, et que le garde, chez qui le meurtre de ces animaux semblait être passé à l'état d'habitude, aurait dû seulement constater la contravention.

Le garde, de son côté, affirmait énergiquement qu'il n'avait, qu'en cas de légitime défense, pour garantir son chien et lui-même. Il ajoutait qu'en tous cas le chien était étiqueté à l'imprudence du maître du chien, qui, au lieu de le laisser divaguer, aurait dû le tenir en laisse.

Il est résulté des débats que le chien en question appartenait à la catégorie dite des chiens de garde et qu'il payait un impôt de deux francs par an, d'après un arrêté préfectoral, les chiens de cette espèce ne doivent pas sortir du logis, ils doivent pendant tout le jour être tenus attachés.

La divagation leur est interdite en tout temps, et leurs propriétaires sont coupables de ne pas satisfaire à cet arrêté.

C'est ce que vient de décider le juge de paix, en rejetant la demande formée contre le garde.

— BOULOGNE. — M. Houcke, juge-de-peace depuis douze ans à Boulogne (justice de paix de 2e classe), homme connu pour ses opinions conservatrices, mais d'un caractère paisible et réservé, vient d'être envoyé à Saint-Claude (Jura) le 27 de ce mois.

Il n'a pas accepté cette révocation déguisée, a donné sa démission et s'est fait inscrire au barreau de notre ville.

— VALENCIENNES. — L'Etat vient d'acquiescer, pour en faire don à l'un de nos musées de France, la toile de M. Harpignies, de Valenciennes. Retour de chasse, qui figure au Salon de 1880.

— HAZEBROUCK. — Cette ville se prépare à fêter dignement sa fête communale le 18 juin prochain. Un tir à la cible et un festival qui promet d'être très brillants, seront offerts aux Sociétés étrangères. Divers jeux populaires viendront encore ajouter à l'éclat de cette fête.

— FRONIERS. — Parmi les voyageurs passés avant-hier, à la frontière de Belgique, nous remarquons les noms de : M. le comte Clary, attaché à l'ambassade d'Autriche à Paris et venant de Bruxelles; M. Nizard, de l'Académie française; le docteur Sémerin, venant de la même ville et se rendant aussi à Paris.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 7 juin. — Albert Meure, rue de Coq-François, maison Charles Lorian. — Eugénie Desvignes, rue de l'Hommelet, cour Delcroix, 7. — François Druel rue de Mouvaux, 99. — Ernest Baugnies, quai de Gand, 11. — Tibergien. — Zélie Anmassé, rue Saint-Louis, fort Lefebvre. — Germaine Smeets, rue de l'Espérance, 22. — Jean Delaere, rue Bernard, cour Montmartin, 1. — Marie Kremmers, rue Beaufort, cour Tonneau. — Philomène Jean, rue Millu, 11.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Jeanne De Dondt, 41 ans, ménagère, rue d'Alma, fort Grassez, 45. — Mathilde Beckacker, 4 mois, rue Ste-Elisabeth, c. ur De-rumaux, 7. — Gaspard Depechier, 3 ans, rue Turgoz, cité Turgoz, 4.

MARIAGES du 7. — Jean-Baptiste Delhaye, 25 ans, cordonnier, à Adèle D... par, 25 ans, bobineuse. — Louis Penson, 30 ans, mécanicien, et Coralie Gerard, 30 ans, bobineuse. — Auguste Goemere, 38 ans, tissier, Zélie Catoire, 35 ans, tissière. — Jean Vanhulst, 48 ans, journalier en fer, et Hermance Delcroix, 21 ans, piquière.

Convois funèbres & Obits. — UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré, le samedi 10 juin 1880, à 10 h. pour le repos de l'âme de Monsieur FLORES-JOSEPH TOULEMONDE, marquis de la paroisse Saint-Martin décédé le 11 mai 1879, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré, le samedi 10 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES-DIASS JOSSEPH DELERUE, décédé à Roubaix, le 19 mai 1880, dans sa 66e année, et de Dame HORTENSE-SOPHIE FLORES-JOSEPH DAZIN, son épouse, décédée le 11 mai 1879, à l'âge de 70 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— EMPOISONNEMENT A TORNAL. — Un fait extrêmement grave et à profondément ému notre population s'est passé samedi.

Plusieurs personnes, racontant, ont avoué être empoisonnées en se servant de sel d'Angleterre de la pharmacie P... dans lequel paraît-il se trouvait la strychnine.

Un brave ouvrier, habitant la rue Saint-Jacques, le nommé Prevost, père de cinq enfants en bas âge, après avoir avalé une dissolution du médicament qu'il avait acheté, est mort hier matin, en proie à d'horribles souffrances. Une femme, habitant la rue du Pot-d'Étain, est morte aussi dans les mêmes circonstances.

On ignore encore la cause de la présence de ce terrible poison dans cette substance.

Une enquête commencée par le parquet nous la découvrirait bientôt.

L'autopsie des cadavres a en lieu hier après-midi; les intestins seront aujourd'hui l'objet d'une minutieuse analyse.

Inutile de dire que cette pénible affaire est l'objet de toutes les conversations.

Une personne de Jolain-Merlin, venue samedi à Lille, acheter du sel purgatif chez le même pharmacien, a également aussi hier.

P. S. Au moment de mettre sous presse, on nous assure qu'il y a cinq personnes mortes par suite de l'absorption de ce violent poison.

La Strychnine est un des poisons les plus redoutables que l'on connaisse, car elle peut causer la mort à la dose de cinq centigrammes. Elle a la forme de petits cristaux prismatiques, blancs, inodores et d'une amertume horrible. Elle fut découverte en 1818 par le chimiste Pelletier.

Elle agit d'une façon spéciale sur la moelle épinière en déterminant des contractions spasmodiques brusques et d'une grande violence.

A diverses reprises déjà nous avons recommandé la plus grande circonspection aux personnes qui achètent ou qui vendent des produits chimiques. Ce sujet, voici ce que dit la Patrie, de Bruges, d'hier :

« On raconte un fait extrêmement grave qui se serait passé depuis quelques jours. Une femme des environs de Gand aurait demandé à un pharmacien une purge pour ses enfants. On lui aurait remis par erreur une boîte de poudre de cantharides et l'un des enfants serait déjà mort des suites de l'absorption de ce poison. (Courrier de l'Escaut) »

FAITS DIVERS. — Nous avons raconté l'exploit de M. Binotet, maire de Chârné, qui a été élu le jour de la Fête Dieu, était venu en personne faire sommation à Dieu de ne pas sortir de son temple. Cette affaire a eu une suite lamentable.

On écrit de Valenciennes, à quelques heures après, la procession de Bugé était escortée d'un piquet d'honneur composé de gendarmes, et le sous-préfet s'est découvert au moment où elle passait.

Le Géroldien est un bellâtre profondément nul et d'abord se vantait de quelques années, au moment de son arrivée, ne sachant que dire à des fonctionnaires, il prononça ce mot devenu célèbre : « Messieurs, veuillez avoir l'honneur de vous asseoir. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Venez nous lire dans le Courrier de l'Escaut. »

« Un prétophobe, au nom de la fraternité a lancé des pierres au curé, au moment où celui-ci sortait de son église. »

« Atteint à la tête, le pauvre vieillard perdit connaissance et tomba lourdement sur le sol. Revenu, après quelques instants, de son évanouissement, le digne prêtre appela au secours. Sa faible voix fut entendue et des paroissiens dévoués transportèrent à la cure le pauvre blessé. »

« Les soupçons sur l'auteur d'une si brutale agression se portent sur un... »

« Le citoyen... instituteur. »

« Au moment de clore notre correspondance, on nous annonce que ce certain monsieur est dans la maison d'arrêt de Marvejols. »

— L'immersion d'un câble entre Singapour et Port-Darwin venant d'être terminée, des correspondances télégraphiques directes ont lieu maintenant entre Melbourne et Londres à travers le continent australien. Dans l'espace de quelques heures une dépêche est transmise de l'Australie du sud aux bords de la Tamise ; elle gagne même sur le soleil, dit le *South Australian*, car elle arrive toujours en avance sur l'heure de l'endroit où elle a été expédiée.

NOUVELLES DU MATIN. — UN COMPLET FERMINE. — Paris, 7 juin, 9 h. 15, soir. — Le conflit qui s'était élevé entre le *Gaulois* et le *Mot d'Or* est terminé.

Les témoins de MM. Pain et Robert Mitchell ont déclaré que l'honneur de ces messieurs n'était pas engagé, aucune rencontre ne devait avoir lieu.

SUPPRESSION DU VOLONTARIAT. — Paris, 7 juin. — M. le général Farre confiera demain avec la commission Laisant et exposera un système qui équivaudrait presque à la suppression du volontariat.

Il n'y aura plus d'examen préalable, mais ceux qui auront le diplôme de bachelier ou un titre analogue pourront être libérés après un an. S'ils justifient d'une instruction suffisante. Par contre, le ministre maintiendra la réduction de la durée du service à trois ans quatre mois.

NOUVELLES DU SOIR. — Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Rapport au Président de la République et décret y annexé relatif à l'organisation du personnel des compagnies des matières et de celui des agents du commissariat de la marine.

Décret nommant un juge-de-peace à Mahé.

Arrêté portant règlement scolaire modèle pour servir à la rédaction des règlements départementaux relatifs aux écoles primaires publiques.

LES DECRETS DU 29 MARS. — On assure, dit l'Agence Havas, que, dans deux ou trois jours, le conseil d'Etat sera convoqué au ministère de l'intérieur pour recevoir des instructions verbales relatives à l'exécution des décrets du 29 mars.

M. ROCHEFORT. — Le Rapport a reçu de Genève la dépêche suivante :

Mieux continue.

Amitiés à tous.

HENRI ROCHEFORT.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. — M. le général Farre, ministre de la guerre, accompagné de M. Girard, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce, doit aller dimanche prochain au Mans pour assister à la distribution des récompenses du concours régional. L'avis officiel de ce jour visait à être transmis avant-hier au conseil municipal du Mans.

A cette occasion M. le général Farre passera la revue des troupes de la garnison. Le soir, un grand banquet sera offert au Mans par le conseil municipal.

DES INSURGÉS GRACIÉS. — La Justice, publie une lettre que M. Barodet, député de la Seine, a reçu du ministre de la guerre.

« Paris, le 5 juin 1880. »

« Je m'empresse, dit le Ministre, de vous annoncer que, par décision du 30 mai 1880, prise sur ma proposition, M. le Président de la République a accordé remise de leur peine aux sept individus condamnés par votre tribunal de commerce pour insurrection commise à Lyon à partir du 4 septembre 1870 et antérieurement au 15 mars 1871. »

M. CHALLEMEL-LACOUR. — Le ministre de l'agriculture et du commerce, M. Challemel-Lacour qui a été nommé ambassadeur à Londres. Il a été agréé, dit ce journal, par le gouvernement anglais, et sa nomination paraîtra incessamment à l'Officiel.

« Ainsi que nous l'avions annoncé il est remplacé à Berne par M. E. Arago. »

LES IMPOTS INDIRECTS. — La perception des impôts indirects a donné, pour le mois de mai 1880, une plus-value de 3,227,000 francs, sur les évaluations budgétaires.

Cette plus-value se décompose de la façon suivante :

Enregistrement et timbre 4,889,000 fr.
Douanes 2,767,000 »
Contributions indirectes 57,000 »
Postes et télégraphes 921,000 »

Ensemble 8,237,000

L'augmentation des recettes pour les cinq premiers mois de 1880 est de 52,983,000 francs, par rapport aux prévisions budgétaires.

PETITE BOURSE DU 7 JUI. — 8 0/0 119 118 95. — Italien 86 70 87 1/2. — 5 0/0 Turc 11, 10. — Banque ottomane 540. — Hongrois 6 0/0 95 1/8, 1/16. — Egyptiens 6 0/0 295, 62 1/2.

Dépêches Télégraphiques. — LA LUTTE CONTRE L'ARBITRAIRE. — Marseille, 8 juin. — M. Deppeyre a fait, dans la soirée du lundi 7 juin, au théâtre des Nations, une conférence très intéressante et très applaudie.

Pendant deux heures entières, l'orateur a défendu la liberté de l'enseignement et a combattu les décrets du 29 mars sur les congrégations religieuses.

L'assistance, évaluée à près de sept mille personnes, a été très applaudissante.

« Six mille habitants de Marseille, assemblés en réunion privée, protestent énergiquement contre les mesures qui menacent la paix religieuse, la liberté des consciences et les droits inaliénables des pères de famille. »

LE GOUVERNEMENT ET LES ETUDIANTS DE MONTPELLIER. — Montpellier, 7 juin, 7 h. soir. — On vient d'adresser une lettre adressée par M. Jules Ferry au Recteur de l'Académie et un arrêté pris par le Ministre de l'Instruction Publique.

L'arrêté dit que la Faculté de Médecine continuera à être fermée jusqu'à nouvel ordre, et que les étudiants de Montpellier ne pourront ni prendre d'inscriptions ni subir d'examen devant les Facultés d'autres villes.

La lettre du Ministre annonce la ferme intention de ne pas céder devant une révolte d'étudiants.

Le Ministre espère que les mesures prises suffiront pour faire revenir les étudiants en médecine à des sentiments meilleurs.

L'ESCADRE VOLANTE. — Toulon, 7 juin, 7 h. 30 soir. — L'escadre volante composée des navires *Flore*, *Résolue*, *Armoryque*, *Favorite*, *Guillette* Toulon départ, se rendant à Alger.

LE ROI HUMBERT ET LE PARLEMENT ITALIEN. — Rome, 7 juin, 9 h. 5 soir. — Le Roi a reçu des députations du Sénat et de la Chambre des députés qui lui ont présenté des adresses en réponse au discours du Trône.

Le Roi, s'adressant à quelques députés, a dit qu'il comprenait les luttes des partis et leur utilité mais qu'il déploie les rivalités infécondes qui retardent les travaux parlementaires et surtout les discussions personnelles qui font que le soir on ne peut pas prévoir ce qui arrivera le lendemain.

Le Roi a recommandé ensuite la concorde. En serrant la main à M. Farini, le Roi a dit qu'il remerciait la Chambre d'avoir donné une flatteuse marque d'estime à l'un de ses meilleurs amis.

L'ESLAVAGE EN AFRIQUE. — Londres, 8 juin, 1 h. du matin. — Lord Granville a reçu une députation de l'Association pour la suppression de l'esclavage en Afrique.

La députation recommande l'établissement de consulats anglais à Khartoum et à Massawa, et la modification du traité actuellement existant entre l'Angleterre et le Khédive, afin d'abolir immédiatement le statut légal de l'esclavage en Egypte.

Le cabinet délibère actuellement sur la question de la surveillance consulaire.

Il prendra en considération les observations faites à ce sujet par la députation.

ANGLETERRE. — Londres, 7 juin. — La *Gazette de Saint-James* publie un télégramme de Berlin disant qu'on parle d'établir un fort cordon militaire dans les districts de la frontière turco-grecque, pour protéger les commissaires.

On inviterait la Belgique ou la Suisse à fournir les troupes.

Chambre des Communes. — Sir Charles Dilke, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, répondant à M. Fowler, dit que son attention a été appelée sur les lois du mariage en France, mais qu'aucune correspondance à ce sujet n'a été échangée avec le gouvernement français.

Sir Wilfrid Lawson, répondant à M. Ousford, dit qu'en présence de l'opposition annoncée à l'augmentation du traitement de sir Bartle Frère, gouverneur du Cap, la question relative à ce gouverneur n'a plus lieu d'être discutée, et l'orateur, en conséquence, retire la motion qu'il avait présentée, tendant au rappel de sir Bartle Frère.

Sir William Harcourt, secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture, répondant à M. Joseph Firth, dit que l'enquête sur les comités de la cité sera confiée à une commission royale, munie des pouvoirs ordinaires.

Sir Charles Dilke, répondant à M. Bartlett, dit que M. Mitchell, consul d'Angleterre à Philippopolis, a demandé un congé pour raison de santé, mais qu'aucun successeur n'est désigné pour prendre sa place.

Le marquis de Hartington, répondant à plusieurs questions, dit que les instructions données au marquis de Ripon, vice-roi des Indes, sont aussi complètes que possible. Mais le ministère ne peut le publier en ce moment, parce qu'elles se rapportent en grande partie à des négociations très-difficiles et délicates.

Le gouvernement poursuit deux buts : Le premier est de terminer les opérations militaires actuelles.

L'orateur regrette qu'il faille de temps en temps entreprendre du quartier général, des expéditions pour soumettre ou punir des tribus qui se montrent hostiles, qui attaquent ou menacent les communications, mais tant que les troupes anglaises restent dans le pays, il faudra leur assurer les communications et les vivres ; et toutes les mesures nécessaires devront être prises énergiquement.

Le marquis de Ripon cherchera donc tout d'abord, à restreindre le terrain et la portée de ces opérations. Il fera tout le possible pour éviter toute collision avec les indigènes au-delà des limites des positions actuellement occupées.

Le second but à poursuivre, est de laisser derrière les positions anglaises lorsque le corps principal des troupes se sera retiré (espérons que ce sera à l'automne), quelque chose comme la perspective d'un gouvernement stable.

Des négociations se poursuivent à ce sujet.

Quant à Candahar, le ministère précédent a regardé comme désastreuse la séparation de Candahar de l'Afghanistan, et l'institution d'un gouvernement indépendant sous la protection anglaise.

L'orateur a parlé récemment des engagements auxquels est attaché l'honneur de l'Angleterre et qui doivent être respectés.

Il ne peut pas, en ce moment, dire que d'autres arrangements soient actuellement possibles ni même qu'il y ait eu de désistement.

Mais le gouvernement ne regarderait certainement avec faveur et ne trouverait avantageux aucun arrangement qui rendrait nécessaire l'occupation permanente de Candahar.

Le marquis de Ripon examinera la question sous ce point de vue.

La même observation s'applique aux positions sur la frontière.

Le gouvernement n'est pas satisfait de l'augmentation des forces échelonnées à la frontière.

Le marquis de Ripon étant sur les lieux sera plus à même de se renseigner et prendra en toute indépendance une décision.

Il envisagera la question du maintien ou du retrait de ces troupes à la frontière en tenant compte du point de vue politique et militaire et sa décision ne sera pas influencée par ce fait que ces troupes ont été acquises et occupées en vertu du traité de Gundamak, traité qui doit être considéré comme ayant cessé d'exister.

Au sujet de la discussion relative aux punitions corporelles dans l'armée et dans la flotte, M. Lefèvre annonce qu'il proposera, à la prochaine session, un bill tendant à l'abolition de ces punitions dans la flotte.

M. Childers annonce qu'il déposera un bill analogue en ce qui concerne les punitions corporelles dans l'armée.

ANGLETERRE. LA FRANCE ET LES EMPRUNTS TURCS. — Londres, 7 juin. — Chambre des Lords. — Lord Grandville, répondant à plusieurs questions, dit que les sommes dues par la Porte sur le compte des intérêts des emprunts garantis, sont payées ; mais qu'il reste encore un solde de 61,000 livres sterling dû sur le compte du dividende de février.

Chaque déficit de ce genre pèse également sur l'Angleterre et sur la France.

Le gouvernement anglais échange avec la Porte des communications à ce sujet.

Mais l'orateur ne peut, en ce moment, exprimer une opinion sur l'attitude qu'il sera convenable d'adopter, en vue d'assurer le paiement ponctuel par la Porte des sommes dues sur le compte des emprunts.

LES TROUBLES DE KIRDJALI. — Constantinople, 7 juin. — La commission, nommée pour faire une enquête sur les troubles Kirdjali, a terminé sa mission.

Elle a remis, à son retour, un rapport contenant à des poursuites contre 36 personnes, dont 5 officiers.

La commission demande une indemnité de 5,000 livres, en faveur des habitants qui ont souffert des dommages.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE A CONSTANTINOPLE. — Constantinople, 7 juin. — M. Tissot a remis au sultan ses lettres de créance, comme ministre plénipotentiaire en mission extraordinaire.

Voici les paroles que M. Tissot a prononcées à cette occasion.

« Le Président de la République française en me chargeant de cette mission a été animé du désir de ne laisser aucune interruption dans ses relations diplomatiques avec le sultan et de resserrer les rapports de bonne amitié qui ont uni de tout temps la Turquie à la France. Je suis heureux d'avoir à m'acquiescer d'une tâche qui répond à mes sentiments personnels et j'espère que la bienveillance du sultan me facilitera l'accomplissement. Je prie le sultan d'agréer mes vœux pour la durée et le bonheur de son règne et la prospérité de la Turquie. »

Le sultan, dans sa réponse, a remercié des sentiments qu'on venait de lui exprimer et a ajouté quelques paroles flatteuses pour le Président de la République et pour M. Tissot.

L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU MAROC EN ESPAGNE. — Cadix, 7 juin. — L'ambassadeur extraordinaire du Maroc vient d'arriver.

LA CONVENTION DE CHICAGO. — Chicago, 7 juin, 5 h. du soir. — Les scrutins ont continué sans aucun changement notable jusqu'au quinzième qui a donné les résultats suivants :

Le général Grant	369 suffrages.
M. Blaine	283 »
Sherman	91 »
Edmunds	31 »
Washburn	35 »
Windam	40 »

La convention s'est ensuite ajournée jusqu'à jeudi soir.

REPUBLIQUE ARGENTINE. — Buenos-Ayres, 5 juin. — Le gouvernement national a été provisoirement transféré à Belgrano. Il concentre des troupes autour de Buenos-Ayres, dans l'éventualité d'un soulèvement de la garnison nationale de cette province. Ne voulant pas s'associer à la politique de résistance à l'opinion, que semble vouloir suivre le ministre, le ministre des affaires étrangères a donné sa démission. La province de Corrientes fait cause commune avec celle de Buenos-Ayres.

DERNIERE HEURE. — LES ELECTIONS LEGISLATIVES EN BELGIQUE. — Bruxelles, 8 juin, 2 h. 30. — A Virton et à Neufchâteau, les libéraux gagnent deux sièges.

A Bastogne, Marche, à Louvain, les catholiques sont réélus.

A Philippeville, à Arlon, à Nivelles, les libéraux conservent leurs sièges.

A Bruxelles, les 40 bureaux de la liste de l'association ont obtenu environ 4000 voix de majorité.

LA TAXE SUR LE SUCRE. — Paris, 8 juin. — On assure que M. Magnin, ministre des Finances, a soumis au Conseil un projet de loi tendant à abaisser, à partir du premier octobre prochain, la taxe sur le sucre de 70 à 40 francs.

LE SUCCESSION DE M. S. A Y. — Londres. — Le Conseil ne s'est nullement occupé de la nomination du successeur de M. L. S. Say, comme ambassadeur à Londres.

Bruxelles, 8 juin, 4 h. 36. — La liste de l'association libérale est élue avec 3400 voix de majorité.

A Dinant, à Malines, à Dixmude et à Furnes, les catholiques sont réélus.

Bruxelles, 8 juin, 4 h. 38. — Un catholique est élu à Namur.

Il y a une ballottage à Anvers.

Dans 28 bureaux sur 38, le triomphe des catholiques peut être considéré comme presque certain.

SÉNAT. — Séance du 8 mai 1880. — Présidence de M. RAMPON, vice-président. — La séance s'ouvre à 2 heures. Elle est présidée par M. Rampon, M. L. Say n'étant pas encore de retour à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. (Service télégraphique particulier) — Séance du 8 juin 1880. — Présidence de M. GAMBETTA. — La séance s'ouvre à 2 heures. — LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX. — M. le général FARRE, ministre de la